



OCTOBRE 2014

le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

Dégâts dans la Forêt

Randonnée de Février

Repas des Régions

Randonnée de Printemps

Réunion de Quartier

Interview de Frédérique Maher

Hautil, les lotissements fleurissent à la pelle

Feux de la Saint-Jean

Forum des Associations

Barbecue Party

Randonnée d'Octobre

Nuisances aériennes

Sécurité routière

Population Hautiloise et vieux métiers

Une histoire de comte

Agenda

Recette

Hautil Pratique

La forêt dévastée



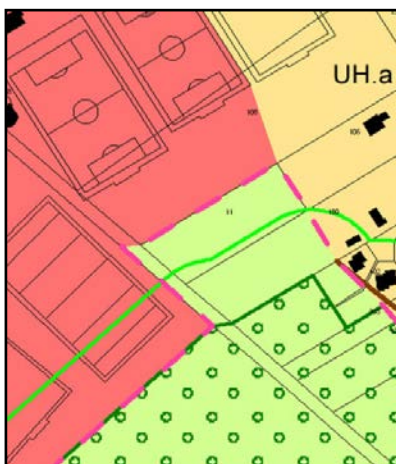
Au mois de juin des parcelles de la forêt domaniale ont subies de graves dommages. Ces parcelles, en partie dévastées et dont le sol limoneux a été rendu imperméable, se trouvent constellées de nouveaux chemins aux profondes ornières créés par les engins de débardage.

Après avoir alerté les autorités, nous avons obtenu la remise en état des chemins mais la forêt mettra des dizaines d'années à s'en remettre.

Il faut réviser le PLU de Triel

Une loi, votée discrètement par le Parlement entre les deux tours des municipales a supprimé deux des règles les plus importantes des PLU: le coefficient d'occupation des sols (COS) et les superficies minimales imposées des terrains constructibles.

La conséquence brutale et immédiate est la floraison des permis de lotir. Le PLU est un savant équilibre entre les différentes règles d'urbanisme permettant d'obtenir une urbanisation maîtrisée. Cet équilibre rompu il est urgent de réformer le PLU de Triel.



Activités de l'association



Côté animations nous avons soutenus le rythme d'une animation par mois. Si vous préférez la convivialité à l'isolement alors rejoignez-nous !

Sécurité routière, nuisances aériennes, urbanisme, protection de la forêt sont des dossiers de fonds qui occupent nos bénévoles. Si un de ces sujets vous intéressent n'hésitez pas à nous solliciter.

Edito

Apocalypse à l'Hautil ?

Ce titre inquiétant n'est pas, vous l'aurez deviné, une prédiction divinatoire destinée à déclencher un mouvement de panique dans la population mais le simple constat de la situation actuelle :

- La loi ALUR (loi Duflot passée en douce entre les deux tours des Municipales) permet désormais de construire n'importe quoi sans se soucier du COS ou du POS (bref, vous pouvez construire une ou plusieurs maisons dans votre jardin et les revendre, du moins si vous préférez que l'Hautil devienne un centre-ville et si vous n'aimez pas la verdure).
- L'ONF des Yvelines ne semble avoir aucun contrôle sur les sociétés forestières à qui elle donne des concessions et qui détruisent allégrement notre environnement.
- Les pouvoirs publics qui se moquent de l'environnement et refusent le dialogue (le sous-préfet de St Germain en tête).
- Les avions de ligne, toujours plus nombreux et à des altitudes de plus en plus basses, viennent quotidiennement nous polluer et nous briser les tympans.
- Les différents impôts locaux qui "explosent" du fait de la CA2RS qui n'arrive pas à maîtriser ses dépenses.
- Le trafic routier, toujours plus dense aux heures de pointe, qui augmente considérablement nos temps de déplacement quotidiens.

En lisant les différents articles vous pourriez, à juste titre, devenir pessimistes sur l'avenir de notre quartier et de la forêt. Rassurez vous, nous sommes avec vous et nous agissons (comme hier et comme demain) pour faire entendre la voix de l'Hautil.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous recevons de temps à autre des questions, des remarques, des relances, voire même des messages de soutien, cela nous est très utile. Venez nous apporter votre point de vue et votre "grain de sel". Toute remarque, positive ou négative, nous fait plaisir car nous avons l'impression de ne pas être seuls dans cette aventure.

Vous pouvez aussi participer à nos activités plus "ludiques" : randonnées, fêtes ou célébrations, qui sont autant d'occasion d'échanger et de collaborer.

Courage, vu la situation, cela ne peut que s'améliorer. A très bientôt sur le " front " de l'Hautil. Amitiés,

Lionel

Les dégâts de la forêt

Quand les pouvoirs publics et les agences gouvernementales se perdent dans leurs missions

(démonstration des dangers du mélange entre les intérêts publics et privés)

Tout a commencé le lundi 24 mars 2014 lorsque nous découvrons dans la forêt un panneau de chantier annonçant des "travaux d'abattage de bois" par la société normande SAS Legrand, sur deux parcelles appartenant à l'État (donc dans le domaine public) pour une durée de 6 mois.

Nous nous renseignons aussitôt auprès de la Mairie de Triel et de l'ONF Yvelines (Office National des Forêts) et nous apprenons qu'il s'agit, à priori, d'une coupe "à la française" (partielle, permettant de conserver un espace boisé).

Au fur et à mesure du "chantier" nous constatons que cette société forestière agit avec "brutalité" et sans aucun respect de cette réserve naturelle (ils écrasent les pousses et les arbustes avec leurs engins de chantier surdimensionnés, ils endommagent les troncs d'arbre, ils labourent le sol en trainant les troncs, ils se créent des chemins à travers les parcelles boisées, ils écrasent la faune et les insectes rares, ...). Nous en venons à nous interroger : l'ONF les a-t-elle informés du fait qu'ils étaient dans une réserve naturelle (ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunique et Floristique, inscrite auprès de l'Agence des Espaces Verts et indiquée dans le schéma directeur de la région Ile de France comme zone à préserver) ???



Nos échanges sur ce point avec la Mairie de Triel déclenchent un qui-proquo car ils ne semblent pas prendre la mesure, du moins jusqu'au mois de mai 2014, de la gravité de la situation (ils se concentrent uniquement sur le problème des chemins abimés) et semblent "inhibés" par le fait que l'ONF Yvelines est en charge de ce dossier. Heureusement la Mairie va se "reprandre" à l'été.



La situation continue jusqu'au début de l'été et, début juillet, c'est le drame : la SAS Legrand travaille pendant 72 heures non stop (du 4 au 6 juillet) sur le chantier sous une pluie diluvienne. C'est un carnage car les lourds engins s'enfoncent dans les sols détrem-pés jusqu'aux moyeux. Les parcelles de forêt ressemblent à Verdun en 1918. Des myriades de chemins sont taillées à travers des parcelles, des tranchées sont formées, la terre végétale est enfouie et des mares artificielles se créent du fait des sols argileux. C'est une catastrophe écologique car Legrand a agi dans la précipitation, en dépit du bon sens, sans aucun contrôle de l'ONF. La faune et la flore sont massacrées.

Nous alertons aussitôt largement pour demander l'arrêt du chantier et du carnage : Mairie de Triel, député, CA2RS, ONF, ... Nous réalisons une première estimation des dégâts et prenons des dizai-

nes de photos du site. Nous diffusons des tracts à la population. Nous alertons également les autres associations de défense d'environnement membres du collectif pour la protection du massif de l'Hautil (CPPMH).

Puis nous passons à la vitesse supérieure en envoyant un courrier recommandé au préfet des Yvelines et en alertant la presse locale et régionale. Les premières réponses des pouvoirs publics sont hallucinantes = l'ONF nous fait dire, par la Mairie de Triel, que la forêt est une zone interdite et qu'il ne faut pas regarder ce qui s'y passe. Le préfet de Versailles se débarrasse du problème en le passant au sous-préfet de St Germain, M. COURT.

La suite de l'été est chargé pour nous et pour les autres associations du CPPMH : Nous renseignons la presse écrite et une télé régionale, nous insistons fortement pour que l'ONF et la sous-préfecture réagisse, nous envoyons une myriade de mails et de courriers ... Enfin, une réunion de travail est prévue en préfecture à notre demande.

Très mauvaise surprise, Monsieur le sous préfet refuse que les associations qui ont déclenché l'alerte y participent. Il préfère régler ça avec discrétion, en petit comité et en catimini (il semble vouloir étouffer l'affaire et enterrer le problème,

sans mauvais jeu de mots). Il refuse même de lire nos courriers lors de cette réunion, démontrant ainsi son mépris pour les associations et pour les riverains.

Le résultat de cette réunion est très mitigé : La SAS Legrand commence à réhabiliter partiellement (plus ou moins bien) les parcelles et les chemins. En contrepartie l'ONF lui prolonge sa concession de 6 mois !!! Ils vont donc pouvoir continuer à leur guise de faire ce qu'ils veulent de ce domaine public. Surtout, n'allez pas regarder ce qui s'y passe, le sous-préfet de St Germain et l'ONF (qui ne répondent d'ailleurs jamais directement à nos courriers) nous rappellent que c'est interdit de se soucier de l'environnement et du territoire public !

Nous continuons à suivre étroitement ce scandale en collaboration avec le CPPMH et nous ne nous laisserons pas intimider par ceux qui n'ont pas conscience de l'intérêt public.

Lionel



Randonnée de Février



C'est par une belle journée d'hiver que nous sommes partis du château de Vigny pour rejoindre Longuesse à travers la campagne.

Un vent glacial soufflait sur la plaine du Vexin, heureusement le verre de l'amitié réchauffa les coeurs !



AG et Repas des Régions



Voilà plusieurs années que nous essayons de motiver nos adhérents à assister à l'assemblée générale en la faisant suivre de notre repas des régions.

Un exercice difficile, pourtant c'est un instant privilégié de participer à la vie de l'association, car au delà de la simple rétrospective de l'année écoulée, c'est avant tout un

moment d'échanges sur nos actions.

Le repas des régions reste une manifestation sympathique à l'image de la fête des voisins où chacun amène un plat ou une boisson. Une bien belle occasion de partager autour d'un repas convivial dans un cadre champêtre.





Randonnée de Printemps



A la limite de la Normandie, le Moulin de Fourges est situé dans un cadre magnifique, un ciel radieux en a fait une de nos plus belles randonnées !

Nous sommes partis du Moulin pour nous diriger vers la forêt de la Roche Guyon en passant par la ferme du Chesnay. Enfin nous remontons vers le minuscule village d'Amenucourt avant de longer l'Epte.

Les berges de l'Epte face au Moulin sont un lieu idéal de pique-nique. Nous y avons passé un bon moment de détente agrémenté d'une petite sieste, le farniente à l'Hautiloise, quoi.



Réunion de Quartier



Monsieur le Maire, Joël MANCEL, ainsi qu'un nombre important de conseillers municipaux avaient faits le déplacement au Club de foot pour notre réunion de quartier du 19 Juin.

Parmi les adjoints présents citons :
Hélène DEBAISIEUX-DENÉ (Petite enfance et Transports)

Frédéric SPANGENBERG
(Environnement)

Evelyne PUECHAVY (Etat-civil, vie citoyenne)

Frédérique BROCHOT-MAHER (Vie éducative et restauration scolaire, référent du quartier de l'Hautil)

Michel POIROT (Urbanisme)

Jean-François BOUTOILLE (Travaux, Assainissement, ..)

Christian BOUTELOUP (Sécurité)

Eliaenor TAGNE (Finances)

Après avoir souligné que la nouvelle mandature allait mettre en avant la concertation, Monsieur le Maire a présenté les projets de l'équipe municipale aux Hautilois venus très nombreux.

- Le Comité des Sages dont Mike fait partie est transformé en Conseil des Sages afin de lui donner une existence juridique nous a-t-on expliqué
- Cœur de ville, 3 projets : 86 logements au 95 rue Paul Doumer, îlot du Théâtre (près de la Poste) en commerces et logements, îlot Bagros (en

vente)

- Sécurité, installation de 24 caméras en ville, ouverture du nouveau commissariat de Vernouillet en juillet, sur les 7 policiers municipaux seuls 3,5 sont actifs (les autres sont en longue maladie)

- Logements sociaux, Triel dispose de 10% de logements sociaux, d'ici 2025 il en faudra 25%

- Transport, renforcement des lignes 25 et 98 Poissy-Triel, développement d'une liaison avec Cergy et Orgeval, liaison douce entre rive gauche et Verneuil. Développement du concept de transport à la demande avec la CA2RS. Mise en place d'une navette municipale vers les équipements sportifs et pour les jeunes.

- Maintien à domicile des personnes âgées, 6 aides ménagères

- Maison de la petite enfance, 30 berceaux en plus des 20 existants

- Sports, construction de 4 courts de tennis au COSEC, terrain de foot synthétique à l'Hautil, vestiaire et tribune pour le rugby à l'Hautil

- Sécurité routière, étude globale sur toute la commune fin 2014 mais ce qui n'empêchera pas la réalisation de trottoirs, piste cyclable, promesse éclairage passage piéton.

- Nuisances aériennes, rappel du soutien au CIRENA

- Environnement, pas de projet précis pour la forêt de l'Hautil, la société Legrand qui a suite à des déboise-

ments a provoqué des dégâts importants aux chemins n'a pas répondu à l'interpellation de la mairie que nous avions alertée.

Et l'Hautil dans tout ça ?

De bonnes intentions mais pas un seul projet pour l'Hautil :

- rien pour les transports, notre proposition d'aménager l'accès dans la forêt pour rejoindre la ligne de bus à Ecancourt balayée d'un revers de main

- l'étude en cours pour la sécurité routière menée avec le CG et la CA2RS passée en perte et profit

- Protection de la forêt et charte forestière qu'a rappelé Lionel, pas une seule proposition

- Nuisances aériennes, un soutien de principe mais rien de concret

Ah si, maintien du Feu de la Saint-Jean qui reste une des plus grandes manifestations organisée à Triel (budget 3.000 euros) et discours rassurant quant à son avenir (on trouvera bien un terrain). Et pas un mot sur la vente du terrain de sport ..

Nous avons pourtant envoyé nos doléances à la Municipalité avant la réunion, certainement un peu tard.

Pas un seul mot n'a été dit sur les actions en cours entre le Conseil Général, la CA2RS, la Municipalité de Triel et Bien Vivre à l'Hautil. Malheureusement Bernard, notre représentant Sécurité routière, étant absent personne n'a pu rappeler aux élus les travaux et études en cours qui avait été initiés avec la Municipalité précédente et que la nouvelle Municipalité semble totalement ignorée (NDLR: depuis cette réunion les contacts ont été renouvelés).

L'assemblée s'est néanmoins étonnée qu'une nouvelle étude soit nécessaire alors que sur l'Hautil, de multiples études ont été déjà faites par le passé dont l'étude Kinergos et celle de la CA2RS.



Les échanges avec les habitants ont mis en évidence les besoins de trottoirs, de passages piétons, d'éclairage de passage piéton et de stationnement.

Un habitant a signalé que des personnes avaient procédé à un déboisement sauvage.

Quelques échanges sur le fonctionnement de la CA2RS dont on pensait à tort qu'elle était source de mutualisation et de synergie. Hélas c'est une structure administrative de plus qui prélève sa dîme et qui n'apporte à Triel que ce qu'elle y apporte elle-même. Son extension à d'autres communes pour atteindre les 200.000 habitants ne sont pas là pour rassurer.

Enfin on peut s'interroger sur l'utilité de telles réunions qui sous cette forme ne permettent pas réellement d'échanger, trop de sujets, abordés de manière superficielle et approximative.

Il est urgent que Bien Vivre à l'Hautil reprenne l'initiative sur les sujets essentiels : sécurité routière, transports et environnement mais avec des propositions concrètes.

Une fois la réunion achevée, citons quelques propos informels échangés :

Monsieur Boutoille se propose d'installer un éclairage au niveau des haricots de la RD22 afin de limiter les accidents.

Il est également d'accord pour déplacer les panneaux qui gênent la visibilité au niveau du STOP de la rue du Cordon.

Il a aussi déclaré qu'il prendrait rendez-vous avec la municipalité de Jouy le Moutier pour étudier un escalier en bois dans la forêt au-dessus de la ferme d'Écancourt (qui servira aux personnes voulant accéder aux bus vers Cergy

où au Lycée de l'Hautil).

Il a proposé de travailler avec notre représentant "Sécurité Routière" sur ces points.

Sur les transports collectifs : la Mairie étudie l'utilisation d'un minibus de 10 places "à la demande" qui pourrait desservir l'Hautil.

Sur l'ADSL et la fibre optique : Selon le Maire nous devrions enfin être connectés par fibre optique quand les travaux du "Star Ball" vont commencer puisque le Parc aux Etoiles va devenir un important centre scientifique régional (le plus grand des Yvelines, paraît-il).

Hélas, le délai serait au minimum de 3 ou 4 ans (et encore, si la CA2RS élargie parvient à se mettre d'accord sur le financement).

Revers de la médaille : Ce centre aura une grande emprise au sol et un énorme parking, quid de l'environnement ?

VdS et Lionel



Des premiers mois intenses ..



Frédérique Maher, adjointe au maire pour les affaires scolaires est aussi la "référente" de notre quartier. BVH lui a posé trois questions que le Planitre publie en exclusivité.

BVH : Comment avez-vous vécu vos premiers mois d'élue municipale dans ces fonctions d'adjointe au maire et référente de quartier ?

Frédérique Maher : Ces premiers mois ont forcément été intenses ! Si j'ai toujours eu conscience que cet engagement nécessitait beaucoup de temps et d'apprentissage de ma part, je dois reconnaître que je ne pensais pas avoir autant de travail. Néanmoins, c'est vraiment très intéressant.

En tant qu'adjointe à la vie éducative, je vois l'école différemment, plus seulement en qualité de maman. En fait, la Mairie joue un rôle très important dans la vie des écoles et heureusement pour moi, les services délégués à la vie scolaire et périscolaire ainsi qu'à la restauration au sein de la municipalité sont vraiment très compétents. Aucune de mes questions ne restent sans réponse et chaque problème m'est toujours posé avec plusieurs solutions. Quand je dois prendre une décision, je peux donc le faire en ayant conscience des tenants et des aboutissants. Merci à eux. Etre référente de quartier implique autre chose, bien souvent, lorsque je suis sollicitée à ce titre, je dois faire appel à mes collègues; je sers finalement un peu plus de

lien que d'interlocuteur direct dans cette fonction. Mais soyons clair, cela ne veut pas dire que je me décharge sur mes collègues !

Etre référente de l'Hautil me permet aussi de rencontrer beaucoup de gens du quartier avec qui je n'aurai probablement jamais parlé si ma fonction ne me faisait pas faire des kilomètres à pied. Et contre toute attente, j'aime bien ça. Cela m'a permis aussi de faire le constat qu'il y avait vraiment très peu de trottoirs sur le hameau ; ce sujet est devenu l'une de mes croisades pour l'Hautil. La sécurité est un réel problème sur les deux axes principaux avec des voitures et/ ou des motos qui roulent à des vitesses au-delà de la réglementation. Après la réunion de quartier de juin, j'ai obtenu certaines études sur la sécurité routière sur l'Hautil, force est de constater que, même si les études du CG et de la CA2RS datent, elles sont toujours d'actualité. C'est un très vaste chantier que l'Hautil et j'espère que nous allons bientôt pouvoir coordonner les différentes parties afférentes pour mener ce projet sécuritaire et de voirie.

BVH : Quel est votre avis sur le rôle des associations environnementales en général et sur l'Hautil en particulier ?

F. M. : Les associations sont indispensables dans une démocratie. Elles sont très souvent à l'origine d'idées novatrices. Ce constat est vrai dans tous les domaines et pas seulement sur les questions d'environnement. Le plus dur pour une association, quelle qu'elle soit par ailleurs, est de se faire entendre. Si elle ne crie pas assez fort, ni assez souvent, on ne l'entend pas; si elle crie trop fort tout le temps, on ne l'entend plus.

Heureusement, à l'Hautil nous avons BVH ! A mon sens BVH est très efficace avec ses mots et articles dans les journaux. Regardez l'impact de l'article paru dans le parisien en plein coeur de l'été ! J'ai croisé Vincent di Sanzo lorsque j'ai fait la distribution du Triel Infos et je l'ai félicité pour l'action de BVH vis-à-vis des dégâts dans la forêt. Non seulement BVH a été entendu, mais l'écho a résonné jusqu'à la sous-préfecture. Pour travailler en bonne intelli-

gence, la municipalité a besoin des forces vives des associations.

D'ailleurs, la nouvelle équipe élue souhaite vivement travailler en étroite collaboration avec les associations de la ville, quel que soit le domaine. C'est en écoutant les uns et les autres que nous arriverons à faire bouger les choses.

BVH : Beaucoup de jeunes (ou futurs) parents habitent l'Hautil ; pouvez-vous leur donner des nouvelles de l'école de l'Hautil : fonctionnement, avenir, transports, activités, sa place parmi les écoles de la commune etc.

F. M. : Pour moi l'école de l'Hautil est une école à part entière de Triel, elle doit bénéficier des mêmes dispositifs mis en place par la Mairie pour toutes les écoles de la commune. D'ailleurs, j'ai insisté pour qu'un Tableau Blanc Interactif soit installé dans l'une des classes de l'Hautil plutôt que dans une autre école; car pour moi, il était impensable que certaines écoles aient à leur disposition deux tableaux et que l'Hautil n'en ait pas. Les mêmes activités sont proposées dans toutes les écoles de la ville et nous répondons aux demandes spécifiques dans la mesure du possible. Aucune différence n'est faite. Maintenant, c'est vrai qu'il y a certaines modulations pour ce qui est des horaires d'accueil, mais il était difficile de mettre en place un accueil le matin et le soir avec les mêmes horaires que dans les autres écoles, dans la mesure où cela ne concernait que 2 ou 3 enfants, pour un coût financier vraiment important; néanmoins, malgré le changement de rythme scolaire imposé par l'Etat, nous avons conservé l'horaire d'ouverture le mercredi matin à 8h30 et ce, à titre gratuit. Je mets un point d'honneur à traiter toutes les écoles de la ville avec la même considération.

Alors pour les jeunes ou futurs parents, qu'ils n'hésitent pas à venir s'installer sur le hameau ! L'école de l'Hautil a les mêmes résultats que les autres écoles de la ville. Madame Fernandes est une directrice impliquée et elle sera heureuse d'accueillir ces nouveaux enfants comme il se doit.

CB

Hautil, les lotissements fleurissent à la pelle

Un texte législatif, appelé loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) à application immédiate, présenté par Cécile Duflot et voté discrètement par le Parlement entre les deux tours des municipales a supprimé deux des règles les plus importantes des PLU: le coefficient d'occupation des sols (COS) et les superficies minimales imposées des terrains constructibles.

Le but recherché était de promouvoir la densification du tissu urbain, afin de lutter contre l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels ou agricoles. Quoique l'idée de tasser le plus de gens dans un minimum d'espace puisse déranger, on peut comprendre la nécessité de densifier les zones urbaines (rapprocher les habitants des services, des commerces, des transports en commun, rentabiliser les équipements et réseaux, etc.).

Malheureusement, la suppression de ces deux règles destinées à limiter la densification sur l'Hautil va avoir un effet immédiat catastrophique sur l'environnement et la biodiversité, celui d'accentuer le mitage de la forêt sans apporter pour autant aux nouveaux habitants les facilités auxquels ils pourraient prétendre (tout à l'égout, transport public, fibre optique, etc.).

La présence de la forêt, espace boisé classé, confère au hameau de l'Hautil une dominante naturelle. Les documents d'urbanisme (le SDRIF et le SDAU local de la boucle de Chanteloup) confirment

cette vocation en inscrivant ce site en espace paysager et écologique. Le schéma départemental des espaces naturels approuvé par le Conseil général en 1994 parle de la forêt au titre de coupure verte et maîtrise des fronts urbains.

Le PLU de 2013 avait pour objectif de maîtriser la densification du tissu urbain. Elaboré après une longue concertation avec les habitants de Triel il avait abouti à un savant équilibre entre les différentes règles d'urbanisme permettant d'obtenir une urbanisation maîtri-



sée et cohérente de notre territoire ainsi que la sauvegarde de l'intérêt paysager du hameau de l'Hautil.

La suppression immédiate et radicale du COS (0,25 en zone UH.a et 0,20 pour la zone UH.b) et des superficies minimales (1000 m2) bouleverse le difficile équilibre de notre PLU en réduisant les contraintes à la seule emprise au sol (30% de la surface du terrain en zone UH.a et 20% de la surface du terrain en zone UH.b), à la limite de hauteur (10 mètres) et aux règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

Faisant le bonheur des propriétaires fonciers et promoteurs oppor-

tunistes, l'effet de cette suppression va être désastreux pour notre environnement. La suppression du COS et de la superficie minimale va permettre de construire sur de toutes petites parcelles. Un bout de terrain de 300 m2 pourra voir s'édifier une construction. Les lotissements vont exploser. Ainsi un terrain de 600 m2 jusque là inconstructible a obtenu autorisation de lotissement pour deux lots à bâtir de 300 m2 chacun. Un autre terrain en partie boisé un permis d'aménager un lotissement de 6 maisons. Avec des conséquences inattendues, l'urbanisation linéaire

le long de la RD22 va renforcer la vitesse et les accidents automobiles.

Il n'est pas acquis pour autant que l'accessibilité à la propriété sera facilitée. Il sera tentant pour un propriétaire d'un terrain de

1000m2 mis en vente initialement à 200.000 euros de le proposer en deux lots de 500 m2 chacun à 150.000 euros pièce (des exemples en ce sens circulent déjà sur internet). Qui peut dire qu'un terrain doublant son potentiel constructible verra à terme sa valeur diminuer (saturation du marché foncier) ou augmenter (effet de la réforme)?

Il y a urgence à réformer notre PLU afin de redéfinir des règles de constructibilité des parcelles plus respectueuses de notre environnement et de la bonne intégration des bâtiments dans celui-ci. On peut durcir les règles d'emprise au sol ou d'implantation par rapport aux limites séparatives ou bien imaginer des règles qui per-

mettent de préserver les espaces naturels.

Si l'on n'agit pas rapidement, l'Hautil ressemblera bientôt à ces quartiers uniformes où le front des lotissements enlaidira le hameau et ruinera tous nos efforts pour en faire un quartier agréable à vivre où l'on facilite l'entraide et le partage et lutte contre les nuisances.

Quel avenir voulons-nous pour nos enfants ?

VdS

La loi ALUR réserve d'autres petites bombes à retardement.

Ainsi la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) est transférée aux intercommunalités, le transfert doit intervenir au terme d'un délai de trois ans suivant la promulgation de la loi. On imagine mal une future intercommunalité de 400.000 habitants prendre en considération l'avenir de notre petit hameau et les préoccupations de ces habitants.

Le PLU de Triel comporte de nombreuses réserves foncières

classées en zones 2AU (espaces naturels sur le secteur Feucherets-Basins sur la Plaine et à l'Ouest sur le secteur des Hauts-Echenets) or la loi ALUR prévoit que les zones classées 2AU qui n'auront fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de neuf ans seront considérées comme zones naturelles ou agricoles (zones N ou A), donc non urbanisables. On imagine mal les communes perdre ces réserves foncières, le risque est donc immense qu'on se précipite et y construise n'importe quoi.

Feux de la Saint-Jean

Des conditions météo déplorables n'ont pas réussies à miner le moral des troupes. Certes, le public était clairsemé, mais non seulement la pluie ne nous a pas empêchée d'allumer le feu mais les animations et groupes qui se sont produits étaient parfaits.

Et c'est une première, on a chanté et dansé sous la pluie.

Merci au Fabulous All Strings Band, Swampini, Produit libre et Akamba

Seule notre trésorière fit grise mine ;-)



Forum des associations



Merci à tous les visiteurs qui se sont arrêtés sur notre stand, que ce soit pour un simple bonjour ou pour échanger sur l'actualité de notre hameau ou de l'association.

Nous y présentons régulièrement nos actions de défense de l'environnement ainsi que nos animations.

Rares sont les associations de quartier sur Triel, aussi est-il important pour BVH de représenter l'esprit de village qui nous anime.

Et cela a permis aux nouveaux habitants de faire connaissance voire de nous rejoindre pour certains d'entre eux.

Barbecue Party

La deuxième du nom a été une belle réussite, des cuistos au top, une salle superbement fleurie et un cocktail à déridier les plus coincés !

Une cinquantaine de convives ont partagés ce repas champêtre dans la joie et la bonne humeur.



Nuisances aériennes

La descente douce

Devant la multiplication des nuisances depuis le relèvement des trajectoires de novembre 2011 (triplement des survols et doublement du bruit à plus de 62 db) et l'absence de propositions de la DGAC pour apporter le moindre soulagement aux populations du territoire de la Confluence très impactées, le CIRENA s'est mis au travail avec ses spécialistes pour définir une procédure d'atterrissage qui soit la plus discrète et la moins polluante possible.

Nous l'avons appelé "la descente douce" pour que tout le monde comprenne bien et pas seulement les spécialistes. C'est une descente qui se déclenche quand l'avion se trouve encore à plus de 3000 mètres, sur une trajectoire en pente douce, moteur au ralenti, sans palier, jusqu'au touché de piste. L'avantage pour les 300.000 habitants du territoire de la Confluence, est que nous serons survolés beaucoup plus haut et surtout moteur au ralenti générant un bruit et une consommation de kérosène minimum. Un gain donc inestimable pour notre santé, notre qualité de vie et notre patrimoine mais aussi très appréciable pour les finances des compagnies aériennes (8 M/an pour Air France) et la réduction des gaz à effet de serre.

Nous l'avons présenté pour la première fois à Paris, sous la forme d'un montage diapos, au colloque des associations du 12 octo-

bre 2013, devant plus de 200 élus et spécialistes. Une deuxième fois lors de la CCE de Roissy (Commission Consultative de l'Environnement) du 24 janvier dernier, devant le Préfet de Région et les 60 élus, présidents d'association et représentants des professions aériennes présents. Un exposé à chaque fois très remarqué et applaudi.

L'idée fait son chemin. Elle est étudiée par l'UFCNA (l'Union Française contre les Nuisances des Aéronefs), l'ACNUSA et la DGAC. Tous les élus concernés, la Région IdF, la Préfecture de Région et les 90 membres de la CCE, ont reçu un exemplaire de ce montage diapos sur leur boîte e-mail.

Nous attendons que les spécialistes de la DGAC l'adoptent et la mettent en place.

Philippe Houbart
Président du CIRENA

La descente douce offre les avantages suivants:

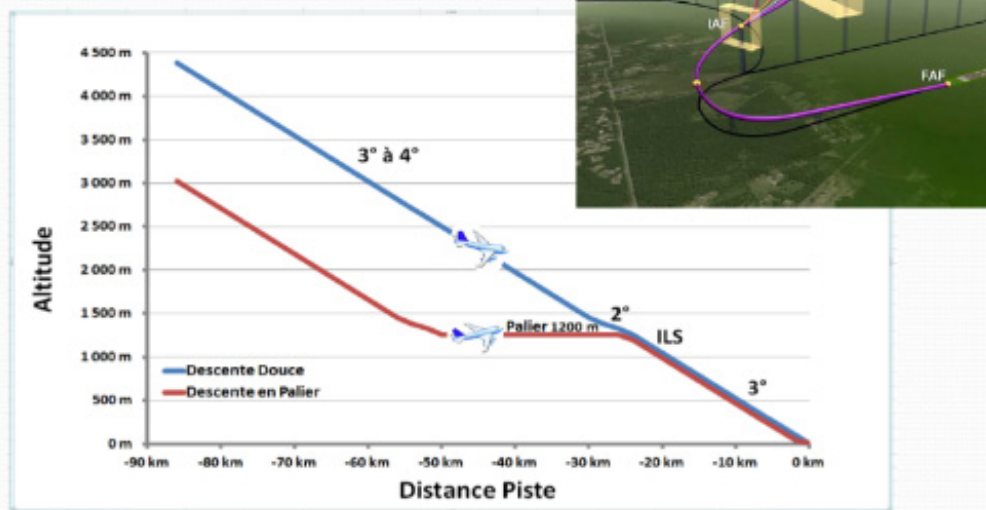
- Trajectoire de vol plus rationnelle et trajectoires d'approche stabilisées.
- Réduction des communications entre pilote et contrôle aérien.
- Réduction du bruit par vol avec moteur au ralenti.
- Réduction des coûts et de la pollution environnementale par la réduction de carburant consommé.
- Réduction des accidents d'impacts avec le sol à l'atterrissage.
- Amélioration de la prévisibilité entre pilote et contrôle aérien (sécurité).
- Amélioration du confort et de la stabilité du vol pour les passagers.

Mais alors qu'attend-on pour faire ? Quels sont les freins ?

- manque de volonté politique.
- laisser-faire des pouvoirs publics.
- résistance au changement des contrôleurs aériens qui s'accrochent à leurs vieilles procédures par paliers devenues inadaptées.

Définition de la descente « douce »

- Descente, moteur au ralenti, sur une trajectoire en pente douce, sans palier, depuis l'IAF ou plus, jusqu'au seuil de piste.



Sécurité routière

**Moi, ACADE, diane chasse-
resse de la forêt de L'Hautil, je
suis en colère !**

Il ne suffit pas que l'on saccage ma forêt, que des motos et des quads labourent mes chemins pour que maintenant le mutisme de nos partenaires, sans explication aucune, me fasse craindre qu'une quasi-fin de non recevoir soit donnée aux équipements de sécurité, trottoirs, ralentisseurs que nous demandons depuis des années.

Oh, ceci n'est hélas pas la première fois. Nombreux sont ceux qui faute de réponse se sont usés sur ce dossier.

Ils étaient tous brillants, pleins d'idées, de volonté et de dynamisme mais de promesses non tenues en réponses dilatoires, leur volonté a fini par s'éroder.

Fin 2013, mes copains de BVH, ont pensé que la période poste électorale était propice à la relance de ce dossier. Pour ce faire, ils ont mis un petit nouveau sur le dossier. Celui-ci pris le parti d'être factuel, cherchant à responsabiliser ses interlocuteurs en les mettant devant leurs responsabilités et en se référant à chaque fois que nécessaire à tout le travail déjà effectué par ses prédécesseurs. En effet, certains à la mairie voulaient commencer pour gagner du temps par faire faire une étude par ailleurs déjà réalisée.

La preuve qu'ils ont des sous pour cela mais qu'hélas qu'ils ne connaissent pas leurs dossiers. Ce dossier fut donc relancé fin décembre 2013. Après une première réalisation porteuse d'espoirs, l'équipement des rues du Cordon et d'Ecancourt d'ilots de ralentissement, l'accord donné en réunion par Mr le Maire pour la réalisation d'un trottoir sur la D2, du Parc aux Etoiles à la chapelle et, toujours sur la D2, l'annonce

L'article 223-1 du Code pénal
Depuis le 1er mars 1994, l'article 223-1 du Code pénal prévoit que: "Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende."

C'est un dossier bien équilibré:
De beaux discours au départ et peu de chose à l'arrivée!



MAIRIE, CA2RS, CG78

de la réalisation par le CG78 d'un plateau surélevé au niveau du parc aux Etoiles. Mais depuis ces annonces faites en réunion le 21 mars plus de nouvelle.

Ils restent pourtant à réaliser les travaux les plus importants. Ils touchent les rues de la Chapelle et des frères Leiris et sont de deux natures :

1) La réalisation des ralentisseurs. Ceci devant être réalisés sur les routes départementales, ils sont de la responsabilité du CG78. Nous avons rencontré ces Messieurs une fois. A cette occasion, ils nous ont rappelé leurs missions, dont la principale et peut être l'unique: intervenir en priorité sur les zones accidentogènes. Nous leur avons rappelé que cet objectif nous ayant été précisé la première fois en 2003, ce qui prouve l'antériorité du dossier, nous pensions, visiblement trop rapidement, qu'après tant d'années du temps pouvait être dégagé pour leur permettre de faire enfin du préventif. Que nenni, depuis, ces Messieurs ont fait savoir par personne interpo-

sée qu'ils n o u s avaient tout dit et qu'ils n'ont plus rien à nous dire...

2) Les trottoirs eux sont de la responsabilité de la CA2RS. A l'instar du CG78, elle se fait maintenant tirer l'oreille pour nous rencontrer. Dois-je en déduire que son président

estime normal le fait que nos enfants soient obligés de circuler sur le bas coté de la route frôler par des véhicules roulant bien au-dessus de 50km/h.

Ceci n'est rien d'autre qu'une mise en danger de la vie d'autrui !

Comme toute personne, ils ont le choix: faire ou ne pas faire. Mais comme toute personne, ils n'ont pas le choix ; ils devront assumer la responsabilité de leur choix ; la loi est là pour cela ...

Si ces problèmes vous touchent et si vous voulez intervenir, écrivez à MM P. Bédier Président du CG78 2 pl. André Mignot 78012 VER-SAILLES, P. Tautou président de la CA2RS 270 Grande Rue 78955 CARRIERES SOUS POISSY et J. Mancel maire de Triel pl. Charles de Gaulle 78510 Triel sur Seine ; tous trois en co-destinataires. C'est eux qui ont notre destin entre leurs mains. Par avance merci de votre aide et de mettre en copie : BVH 4 allée Claude Monet 78510 TRIEL SUR SEINE.

Arcane ald Bernard

Population Hautiloise et vieux métiers

Le recensement de la population permet d'établir le nombre d'habitants de chaque commune. Aujourd'hui ce nombre permet de déterminer la dotation globale de fonctionnement d'une commune, le nombre de conseillers municipaux, le montant des indemnités versées aux maires ou bien encore les implantations des pharmacies et des débits de tabac.

Les anciens recensements de population sont une source importante de connaissance de notre passé. Ils indiquent pour chaque individu recensé divers renseignements susceptibles d'apporter un éclairage particulier sur la vie d'alors comme son prénom, son âge, sa situation personnelle, sa profession, son lieu d'habitation. Certains recensements donnent parfois la répartition de la population par degré d'instruction, religion, voir infirmités et maladies !

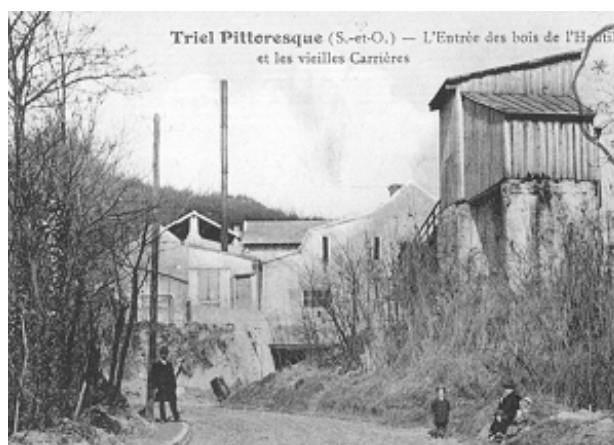
Notre hameau comportait à peine 25 maisons pour 86 habitants en 1817 mais trois fois plus un siècle plus tard soit 265 habitants en 1911.

Quels métiers exerçaient nos anciens ?

Les coteaux de l'Hautil étaient couverts de vignes à l'époque, pourtant on ne trouve, parmi les habitants du plateau, que deux vignerons en 1817, la vigne disparaîtra avec l'apparition du phylloxera vers 1890.

Parmi les métiers agricoles on trouve des cultivateurs, batteurs, jardiniers, fermiers ainsi qu'un grand nombre de journaliers. La ferme de l'Hautil, située près de Chanteloup, s'étendant sur plus de 70 hectares alors, devaient leur fournir du travail.

Deux meuniers et deux garde-moulins habitaient le hameau. Un garde-moulin était un ouvrier chargé de seconder le meunier, notamment en veillant sur la mouture. On trouve aussi la même année deux cabaretiers, un boulanger, un garçon boucher et un chaircuitier. Le chaircuitier (le charcutier d'aujourd'hui)



était alors seul autorisé à vendre de la chair cuite, les bouchers ayant l'exclusivité de la viande crue.

En 1911, l'Hautil comportait 4 perlières, une perlière était une ménagère qui soufflait des perles en verre. Cette profession, en plein essor à l'époque, leur permettait d'améliorer l'ordinaire. Nous avons aussi 2 passementières qui confectionnaient des bandes de tissu servant d'ornement en bordure d'un vêtement ou d'une teinture.

Un des métiers les plus représentés sur l'Hautil, était bien évidemment, compte tenu de la présence des gisements de gypse, les carriers. Les carriers étaient les ouvriers qui travaillaient à extraire les pierres des carrières, on en dénombrait 25 dans le hameau. Le gypse découpé servait à la fabrication du plâtre.

L'autre profession la plus importante d'alors était .. propriétaire. Le propriétaire terrien pouvait être laboureur, cultivateur ou éleveur. Dans l'Élevage du Belvédère, situé à l'Hautil, on élevait des porcelets (normands et yorkshire), des canes de Pékin et des lapins (russes et papillons anglais).

La présence de la forêt procurait du

travail aux marchands de bois, bûcherons, vanniers, cercliers, garde chasse et garde-vente. Le cerclier fabriquait des cercles en lattes de bois de châtaignier pour cercler les tonneaux et barriques. Le garde-vente était un garde forestier qui assu-

rait la garde et l'exploitation des coupes de bois pour un tiers. En raison de la présence de nombreuses vignes, certains forestiers s'étaient spécialisés dans la taille des échalas, tuteurs utilisés pour les ceps de vigne.

Citons encore quelques métiers qui donneront une certaine idée de l'activité économique d'alors : chiffonnier, maître-fripiier, tisserand, gantier, voiturier, maçon, terrassier, laitiers (dont le très connu Henri Leroy), charretier. Le charretier était un transporteur de marchandises au moyen de chevaux et de charrettes.

Avec l'école le métier d'instituteur apparaît sur l'Hautil en 1876. Puis en 1911 nous trouvons des restaurateurs (Maison Huché, Maison Renard et Hôtel Bellevue), des ménagères, un brocanteur, deux marchands de vins, un facteur, un professeur de piano, un chimiste, une nourrice ..

VdS



Une histoire de comte

Il était une fois un petit village perché sur une colline et blotti dans une belle forêt de hêtres et de châtaigniers. Très peu peuplé, ses habitants travaillent surtout dans les champs et les vignes du comté voisin. La forêt appartient au domaine du comte. Il s'efforce de donc de la protéger, car il y chasse, y récolte des champignons et des châtaignes. Il entretient les chemins comtaux qui traversent la forêt de part en part, car ce sont autant de parcours de chasses et de lieux de promenade pour sa cour et ses vassaux.

Puis vint le jour de la disparition d'un de ses proches. Parti en promenade dans la forêt, on ne le revit plus. Le comte lança à sa recherche ses hommes de troupe, sbires et spadassins. Hélas, rien n'y fit, on ne le retrouva pas. Le comte, peiné et meurtri, prit peur. Car la forêt ne fut jamais le territoire des brigands et autres détrousseurs. La forêt était elle habitée par des esprits ?

Conformément à l'usage, le comte prit conseil : il y avait là des prélats, des nobles de sa cour, des chevaliers, des vassaux. Il fit même venir des hommes du comté voisin. Et tout ce beau monde discuta, discuta.... Certains pensaient que le disparu avait été enlevé et détroussé par les habitants du village, d'autres pensaient qu'il avait été dévoré par une bête féroce.....

Ne sachant plus à quel saint se vouer, le comte décida de fermer la forêt à tout être humain, même aux chasseurs, tant que le mystère de la disparition ne serait pas élucidé.

Pourtant ses conseillers l'avaient mis en garde : une partie des

recettes du comté provenait de la vente du bois de la forêt. Comment les bucherons, allaient y pénétrer, maintenant qu'elle était interdite ? Cette année les recettes comtales rentraient mal : la sagesse commandait de couper rapidement quelques hectares de bois pour assurer l'équilibre du budget comtal. D'autant que dans



le comté voisin, les bois étaient ouverts à tous, aux bucherons, comme aux autres et que le comte voyait d'un très mauvais œil grandir l'opulente influence de son voisin.

Le comte n'était pas homme à se contredire, pourtant il n'avait pas le choix : à la suite de mauvaises récoltes ses finances étaient à sec.

Il décida de faire appel à tous ses hommes de mains, bucherons ou pas, pour couper au plus vite des centaines d'arbres. Alors ces hommes lui demandèrent : mais comment pénétrer dans une forêt interdite ? On l'a dit : le comte était homme de parole mais il savait aussi compter....

Alors il s'adressa à ses séides forestiers : j'ai interdit cette forêt à tout être humain, mais je vous autorise à y pénétrer. Et surtout

faites vite, n'empruntez pas les chemins, ce serait trop long !

C'est avec cet ordre clair que les hordes du comte foncèrent dans la forêt avec leurs haches, leurs serpes, leurs ébranchoirs, leurs fauchards, leurs vouges. Tant et si bien qu'ils taillèrent, cassèrent, hachèrent, coupèrent tout sur leur passage pour atteindre le plus vite possible les parcelles des arbres à abattre. Au passage, leurs charrettes et leurs charrois défoncèrent le sol de la forêt en creusant des ornières monstrueuses de près de 1 Mètre : un véritable carnage ! Une boucherie, un massacre, une hécatombe, pour cette belle forêt !

Le comte, informé de ces désordres, ne s'en émut pas : la forêt était interdite et le resterait tant que le mystère de la disparition ne serait pas levé. Alors, peu importe l'avis des habitants du village puisqu'ils ne pouvaient plus y pénétrer !

(à suivre)

Robert

Agenda

Vendredi 21 Novembre 2014

Beaujolais Nouveau

Dimanche 14 Décembre 2014

Randonnée Pédestre

Samedi 10 Janvier 2015

Galette des Rois

Pour être au courant de toutes nos animations n'oubliez pas de consulter <http://hautil.org>
Vous pouvez aussi vous inscrire à notre liste de diffusion en envoyant un mail à planitre@hautil.org

Recette

Terrine de macreuse

Pour 6 personnes
Préparation : 30 mn
Cuisson : 3 h

Marché

1,2 kg de macreuse à pot-au-feu
1 pied de veau
4 carottes
3 navets
1 poireau
1 gros oignon
1 bouquet garni
1 cube de bouillon de bœuf
1 c à soupe sel et 10 grains poivre noir

Préparation

o La veille : porter une grande quantité d'eau à ébullition dans une cocotte. Ajouter le pied de veau, la viande en morceaux, le bouquet garni, le cube de bouillon et le poivre. Donner une bonne ébullition, écumer afin de retirer d'éventuelles impuretés. Saler. Couvrir et laisser mijoter 2 h 30.

o Nettoyer le poireau. Peler les carottes et les navets. Couper les légumes en morceaux, puis les ajouter à la cocotte. Laisser cuire 35 mn après la reprise de l'ébullition. Égoutter viandes et légumes et laisser refroidir séparément le bouillon.

o Réserver 12 h au réfrigérateur.

o Le jour même : dégraisser, puis filtrer le bouillon et le faire réduire jusqu'à obtenir 60 cl. Rectifier l'assaisonnement. Laisser tiédir. Effiloche la viande. Alternier viandes et légumes dans une terrine tapissée de film alimentaire. Couvrir du bouillon et mettre la terrine au frais 4 h au moins avant de la servir tranchée.

Gelée : Si vous ne trouvez pas de pied de veau, versez un sachet de gelée au madère dans le bouillon réduit.

CB



Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Attention nouvelle adresse depuis le 1er Septembre 2010 :

Chemin des Moines (à côté du SIVATRU).

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi: 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi: 9h - 17h

Dimanche: 9h - 13h

accepte les verres, appareils électriques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon, gravats et certains produits toxiques.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude BAROUH, Bernard BOUTINAUD, Vincent DI SANZO, Lionel FREJA-VILLE, Philippe HOUBART, Robert LANDSBERGER

Mise en page : Vincent DI SANZO

Imprimeur : Ateliers Reprographiques AG, 92500 Rueil Malmaison

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc...),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de L'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : planitre@hautil.org **à vos crayons,**
à vos claviers,

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser à la Trésorière Anne GAFFORY, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 20....

A retourner à : Anne GAFFORY, 3 Rue Julien Cauchois, 78510 Triel-sur-Seine
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- ☐ Famille, 18€
☐ Individuel, 11€